



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés budgétaires rencontrées par les orchestres

Question écrite n° 5703

Texte de la question

Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes) attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur les difficultés rencontrées par l'ensemble des établissements culturels particulièrement en matière budgétaire. En effet, au même titre que les entreprises et particuliers, les orchestres connaissent, entre autres, une hausse brutale des coûts de l'énergie, l'inflation grandissante causant de grands chamboulements organisationnels et structurels. Alors que les missions premières de ces établissements sont l'accompagnement des artistes, le soutien de nouvelles créations, l'initiation des plus jeunes à l'univers de la musique, le soutien de l'économie locale et le rayonnement des territoires, ces structures en viennent à envisager d'abandonner certaines d'entre elles. Beaucoup estiment même devoir suspendre leur activité une partie de cette année 2023. En outre, l'accroissement de leurs missions sans nouveaux moyens et la dépendance de ces institutions aux financements des collectivités territoriales, déjà éprouvées par la crise énergétique et les effets de l'inflation, annonce un futur difficile pour ces organismes indispensables, vecteurs de cohésion et de lien social. Face à leurs inquiétudes, il est indispensable de donner des réponses concrètes et une vision sur le long terme afin de permettre à ces structures d'entrevoir l'avenir dans de meilleures conditions. Elle lui demande donc quelles mesures elle entend prendre pour rassurer ces établissements sur les moyens mis en œuvre pour les aider à envisager un futur favorable.

Texte de la réponse

Dans cette période de crises multiples, où succède à la crise sanitaire une crise inflationniste, le ministère de la culture continue d'accompagner les structures musicales, labellisées ou non, afin qu'elles puissent accomplir leurs missions essentielles. En 2021, 2 milliards d'euros ont été mis en paiement pour la sphère culturelle au titre du plan de relance. 426 millions d'euros ont été consacrés à la création et la diffusion artistique, dont 30 millions d'euros en faveur des opéras, orchestres, ensembles et festivals du territoire afin de favoriser la reprise du spectacle vivant et la reconquête du modèle de création. En 2022 et 2023, le Gouvernement s'est mobilisé pour compenser l'augmentation des coûts de l'énergie via l'amortisseur électricité et l'aide guichet qui s'adressent aux petites et moyennes entreprises non éligibles au bouclier tarifaire. Les établissements publics et les structures culturelles, notamment les orchestres et les maisons d'opéras, ont ainsi bénéficié de ces aides exceptionnelles. Selon les structures, l'amortisseur a permis de diminuer les coûts de 20 à 30 %. En plus des aides transversales, le ministère de la culture a soutenu, début 2023, au titre de l'aide à l'énergie, les orchestres et les opéras à hauteur de 690 000 €. En plus de ces différentes aides et afin d'inscrire durablement les orchestres et les maisons d'opéras dans les enjeux du XXI^e siècle (sociétaux, environnementaux, numériques, etc.), le ministère de la culture mène un vaste chantier consacré aux secteurs symphonique et lyrique. Ces travaux ont permis d'engager une large réflexion sur la place, les moyens et les missions sur le long terme des orchestres et maisons d'opéras, associant le ministère de la culture, les collectivités territoriales et le secteur professionnel. Dans ces concertations avec l'ensemble des parties prenantes du secteur, il s'agit de construire collectivement une observation participative et partagée de ces structures, essentielle à la compréhension des orchestres et des maisons d'opéra. Le ministère de la culture souhaite également créer les conditions pour

adapter les carrières des artistes aux évolutions actuelles afin d'en assurer la durabilité. Il s'agit aussi de faire en sorte que l'expérience des publics et la coopération entre structures dans les territoires soient au cœur des réflexions. Enfin, la création contemporaine sera également abordée lors de ces discussions pour aboutir à des préconisations à mettre en œuvre. Enfin, un pacte pour un service public des maisons d'opéra et des orchestres permanents au XXI^e siècle est en cours d'écriture par l'ensemble des parties prenantes. Il réaffirmera les engagements de chacun, partenaires publics et professionnels, pour les orchestres et les maisons d'opéra, et visera à définir un nouvel horizon politique pour ces institutions prenant en compte leur histoire et leur permettant de construire leur avenir.

Données clés

Auteur : [Mme Alexandra Martin \(Alpes-Maritimes\)](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5703

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2023](#), page 1612

Réponse publiée au JO le : [23 mai 2023](#), page 4638